



**PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mai 2014**

Étaient présents :				
Jean-Michel BERNIER	Josette DUFAURET	Gaëlle BERNAUD	Françoise BLAIS	Albert MERCERON
Jean-François MOREAU	Michel CHARRIER (jusqu'à 20h45)	Cécile GUINEFOLEAU	Dominique LENNE	Marinette TALLIER
Christophe BEALU	Maguy DUBRAY	Serge LECOUTRE	Véronique VILLEMONTAIX	Pascale LEFEVRE
Pierre BUREAU	Christelle GAZEAU	Estelle GERBAUD	Yannick CHARRIER	Pascale FERCHAUD (à partir de 19h00)
Robert BONIN	Bérandère BAZANTAY	Émile BREGEON	Jacques BROCHARD	Emmanuelle MENARD
Michel PANNETIER	Marc BONNEAU	Bruno COTHOUIS	Jacqueline PILLOT	

Absents excusés :					
Erik BERNARD	Marie JARRY	Philippe ROBIN	M-Claude HENNON	Pascale FERCHAUD (jusqu'à 19h00)	Michel CHARRIER (à partir de 20h45)

Pouvoirs :					
Erik BERNARD à Véronique VILLEMONTAIX	Marie JARRY à Robert BONIN	Philippe ROBIN à Pascale LEFEVRE	M-Claude HENNON à Michel PANNETIER	Pascale FERCHAUD à Emmanuelle MENARD (jusqu'à 19h00)	Michel CHARRIER à Yannick CHARRIER (à partir de 20h30)

Secrétaire de séance : Jacques BROCHARD, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également :
Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Véronique GESTIN - Directrice de l'Administration Générale
Élise FIÉ- Assistante



Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur BERNIER déclare la séance ouverte.



Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2014 est approuvé.

ACTES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2014 (cf. document joint en annexe).

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit notamment de conventions d'occupation de garages ou places de parking situés sous le passage de la Poste.

Yannick CHARRIER demande quel est l'intérêt de ces locations de parking pour la commune ?

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'origine, ces locations concernaient essentiellement des particuliers. Depuis, beaucoup d'emplacements ont été loués pour les véhicules du CCAS, aujourd'hui CIAS (Communauté d'Agglomération). Il sera nécessaire de vérifier si la location de ces parkings a été actée entre les deux collectivités depuis le transfert. Pour information, le montant du loyer du bâtiment du CIAS (ancien CCAS – place du Millénaire) à verser à la commune de Bressuire, s'élève à 40 000 €.



DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.



Monsieur le Maire propose des modifications à l'ordre du jour figurant sur la notice explicative :

- Retrait du dossier « Déclassement du domaine public d'une parcelle sise rue du Péré »
- Compléments d'information à la notice « Demande de subvention FEADER dans le cadre de l'enveloppe LEADER »
- Additif « Composition des commissions communales »

FINANCES ET ECONOMIE

D.M n°2

Robert BONIN explique que les amortissements 2014 représentent 1 017 530 €. Une recette supplémentaire de 83 967 € a été enregistrée, elle concerne une régularisation de la taxe professionnelle 2011-2012-2013. La D.G.F (Dotation Globale de Fonctionnement) a été notifiée pour 3 282 654 € alors que le budget prévoyait 3 350 000 €.

VOTE : adopté à l'unanimité.

Désignation d'un délégué à la CLECT

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination des membres de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées.

Le nombre de membres de la CLECT a été fixé à 44, soit un membre par commune.

Le représentant de la commune de Bressuire à la CLECT doit être désigné par délibération du Conseil Municipal, et doit obligatoirement être conseiller municipal sans être nécessairement conseiller communautaire.

Monsieur le Maire explique que la CLECT est une commission chargée d'identifier les transferts de charges entre les communes et la Communauté d'Agglomération.

Une évaluation des transferts de charges a déjà été produite par le cabinet Sémaphores.

Ces transferts entre la commune et la communauté d'Agglomération comprennent le transfert d'un service, du personnel, du matériel, de l'entretien de ce matériel...

Une estimation a été faite sur les 3 dernières années. Il donne l'exemple d'un service dont les dépenses sont évaluées à 200 000 € et les recettes à 30 000 €.

Le différentiel de 170 000 € représente une charge pour la Communauté d'Agglomération mais une dépense en moins pour la commune.

L'attribution de compensation reversée à la commune par la Communauté d'Agglomération sera donc diminuée de 170 000 €.

L'opération est neutre uniquement la première année et les montants de transferts de charge devront être arrêtés définitivement au 31 décembre 2014. Toute modification nécessitera le vote unanime des membres du Conseil Communautaire.

Des nuances sont toutefois à apporter concernant les transferts, car il est également nécessaire de prendre en compte dans l'évaluation de la charge, le matériel, les frais de maintenance ... et pas seulement le coût salarial brut.

De plus, la position de Bressuire est singulière en raison de la mutualisation des services mise en place entre la Commune et la Communauté de Communes « Cœur du Bocage », ce qui faisait l'objet d'un reversement de 470 000 € au profit de la commune. Or, certains agents qui intervenaient pour le compte des deux collectivités n'ont pas été mutés et sont donc restés dans l'effectif municipal. Cette somme est en partie compensée par les transferts d'agents réalisés, pour un montant de 230 000 €. Ce montant nécessite à nouveau des discussions. A l'avenir, de nouveaux transferts de personnel vers la Communauté d'Agglomération interviendront vraisemblablement.

Dans un premier temps, il a été décidé de poursuivre les mutualisations administratives et techniques ascendantes, avec une facturation faite à la Communauté d'Agglomération. Ce montage est provisoire dans l'attente des textes en cours de discussion sur un principe unique de mutualisation descendante (Communauté d'Agglomération vers communes).

Les estimations des transferts de charges devront être arrêtés en octobre car l'approbation des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire est requise avant la détermination définitive du montant de transfert au 31 décembre 2014.

► Le maire propose de désigner **Robert BONIN** comme représentant de la commune de Bressuire à la CLETC.

VOTE : adopté à l'unanimité.

Admissions en non valeur

Robert BONIN explique que, malgré les poursuites engagées, le Comptable du Trésor est dans l'impossibilité de recouvrer des créances de la Commune.

-Liste n° 1296920233 Budget GENERAL 1 649,73 €

-Liste n° 1297130233 Budget GENERAL 768,18 €

Yannick CHARRIER demande si cela concerne à chaque fois les mêmes personnes ?

Robert BONIN répond que ce sont souvent les mêmes personnes qui se retrouvent devant des difficultés financières (clôture d'actifs, surendettement ...)

VOTE : adopté à l'unanimité.

Participation sur l'achat d'une œuvre d'art

La Commune de Bressuire a acheté une œuvre à Mme Larus Eliane suite à l'exposition qui s'est tenue du 15 mars au 13 avril 2014 à la Galerie des Arcades.

Ce tableau intitulé « paysage citadin à la drôle de voiture » est acquis pour un montant de 2 640 €.

L'association « les Amis des Arts » qui a tenu à participer à cette exposition verse une participation de 1140 € pour aider à l'achat de cette œuvre.

Il est proposé d'accepter la participation financière de l'association les Amis des Arts pour ce montant de 1140 €.

L'œuvre acquise reste propriété de la Commune.

Dominique LENNE explique qu'Éliane LARUS est native du Pin, avec une notoriété nationale voire internationale.

Artistiquement, elle rejette la perspective et son style apparemment maladroit cache en réalité une grande maîtrise de la mise en scène avec un découpage de silhouettes et d'histoires racontées qui soulignent sa nostalgie de l'enfance.

Jean DUBUFFET disait d'elle : « elle enfreint avec gourmandise les conventions ».

C'est une personne très généreuse qui a fait don d'un autre tableau intitulé « femme printanière ».

Le maire évoque l'idée d'une rotation des œuvres dans les communes déléguées et les bâtiments communaux.

VOTE : adopté à l'unanimité.

Demande de subvention FEADER dans le cadre de l'enveloppe supplémentaire LEADER

Dominique LENNE explique que, dans le cadre de la poursuite des actions issues du collectage oral et de la mise en valeur du patrimoine de notre territoire, il est proposé de solliciter une subvention du FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural) dans le cadre de

l'enveloppe supplémentaire LEADER (liaison entre action et développement de l'économie rurale). Plusieurs projets pourraient en bénéficier. Le montant de l'aide est de 55% du montant HT des dépenses. Cependant les travaux doivent être réalisés avant le 31 décembre 2014 et ne doivent pas avoir reçu de commencement d'exécution avant le dépôt du dossier de demande de subvention.

Aussi, il est proposé de déposer un dossier pour les roues des canons du Calvaire aux soldats de Noirterre. Les travaux sont estimés à 9 700 € environ.

Les dossiers du séchoir de Noirterre et du caveau de Chambroutet auraient pu être éligibles mais ne pourront pas être réalisés pour la fin 2014. ils ne feront donc pas l'objet de la demande de financement.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Calvaire aux soldats	Dépenses	Financeurs	Recettes
Roues des canons	8098,92 €	FEADER	4454,40 €
T.V.A	1587,39 €	Autofinancement	5231,91 €
Total	9686,31 €		9686,31 €

Un rappel historique est présenté sur le calvaire inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

Ce calvaire aux soldats n'est pas le monument aux morts officiel de Noirterre. Les noms des soldats figurant sur ce calvaire ne sont pas les mêmes.

Les 4 soldats qui ne figurent pas sur le monument paroissial du calvaire des soldats étaient dissidents, 4 autres soldats figurent, originaires de la commune de Geay.

Plusieurs explications sont possibles, dont une serait que les familles dissidentes ne souhaitent pas que leurs noms soient associés à ce monument représentatif de la religion catholique.

Il existe d'autres monuments aux morts dans les communes déléguées sur lesquels les noms de personnes dissidentes n'apparaissent pas.

***Dominique LENNE** évoque la possibilité de faire une étude à la Plainelière de Courlay où il existe une plaque dans la chapelle avec l'ensemble des dissidents morts pendant la guerre.*

***Jean-François MOREAU** précise que les deux canons, pesant 1.7 tonnes chacun sont d'origine russe et ont été fabriqués en 1892/1893. Ils ont été donnés à l'époque après une demande de la municipalité au Président du Conseil, Georges Clémenceau. L'ensemble de ce monument inauguré en 1921 est reconnu pour son originalité. Il est inscrit à l'inventaire. Il confirme que les cerclages métalliques des roues des canons sont en très mauvais état.*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de rénovation et de valorisation proposé
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté en annexe
- **DE SOLLICITER** au FEADER une subvention aussi élevée que possible dans le cadre du programme LEADER
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

VOTE : adopté à l'unanimité.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Commune déléguée de Noirlieu - Élection des propriétaires fonciers non bâtis

Madame le Maire délégué de Noirlieu informe les membres de l'Assemblée qu'il y a nécessité de renouveler la composition de la liste des propriétaires de biens fonciers bâtis sur le territoire de la commune déléguée de Noirlieu, concernés par les opérations d'aménagement foncier.

Cette commission correspond à l'ancienne Commission de Remembrement. Il s'agit de retrouver des parcelles d'une superficie plus intéressante pour les agriculteurs et les propriétaires, en regroupant les parcelles disséminées.

Les liaisons de chemins entre Noirterre, Saint Aubin du Plain et Chambroutet font partie du projet et représentent un véritable intérêt public. Le classement est aujourd'hui effectué, la consultation des propriétaires sur ce classement sera la prochaine étape et se poursuivra par un travail sur les échanges à réaliser.

Les candidats suivants sont proposés :

Titulaires : M. GOBIN Xavier
M. FOUILLET Charles
M. MOUSSET Jacques

Suppléants : M. PUAUD Gérard
M. GUILLOTON Jean-Marc

Le Conseil Municipal doit choisir trois membres titulaires et deux membres suppléants.

Vu les candidatures présentées,

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE RETENIR, pour la liste des propriétaires de biens fonciers bâtis sur le territoire de la commune déléguée de Noirlieu, les candidatures suivantes :

Aux postes de titulaires : M. GOBIN Xavier
M. FOUILLET Charles
M. MOUSSET Jacques

Aux postes de suppléants : M. PUAUD Gérard
M. GUILLOTON Jean-Marc

VOTE : adopté à l'unanimité.

Acquisition de parcelles appartenant à l'association de La Bodinière

Christophe BEALU informe l'Assemblée que la collectivité est porteuse de nombreux projets de logements sociaux, en collaboration avec le bailleur social Habitat Nord Deux-Sèvres, et qu'à ce titre, il est prévu l'acquisition des parcelles cadastrées AL n° 219 et 220, pour une surface d'environ 3 200 m².

L'objet de cette transaction est d'agrandir les deux parcelles et permettra une liaison entre le nouveau lotissement et la zone du stade vers le centre-ville, avec une circulation piétonne.

Un autre projet d'implantation du siège social d'Habitat Nord Deux Sèvres est en cours.

Le projet de chaudière à bois n'a pas abouti entre le LEP Vinci, le Théâtre et la piscine mais il sera reprogrammé sur un autre site.

Un programme d'installation de logements individuels pour les personnes de l'ESAT est également en discussion.

Gaëlle BERNAUD demande pourquoi le projet de chaudière n'a pas abouti ?

Émile BREGEON précise que la chaudière du LEP de Vinci devait être changée rapidement et ne pouvait pas attendre l'aboutissement du projet. Il ajoute que la Région sera présente si un autre projet visant l'utilisation d'énergies renouvelables est envisagé.

Monsieur le Maire indique que le projet n'est pas abandonné, mais se fera sur un autre emplacement, peut être autour de la salle de Valette principalement pour le chauffage du centre nautique. Projet qui serait alors de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

Après des négociations entre la commune de Bressuire, le propriétaire et l'association de la Bodinière (lycée Saint Joseph), il a été retenu le prix de 15 € le m². La surface exacte devra être confirmée par bornage ultérieur aux frais de la collectivité.

Un compromis de vente a d'ores et déjà été signé entre les parties, et est valable jusqu'au 31 décembre 2014.

Des négociations ont abouti à un prix de 15 Euros/m² alors que l'association envisageait un montant de 20 Euros/m² mais le terrain n'est desservi par aucun réseau (assainissement, eau, électricité...).

Il convient donc d'autoriser le Maire à missionner un géomètre-expert, et à signer tout document ayant trait à cette affaire, dont l'acte authentique, qui sera réalisé en la SCP Arnaud-Delaumône, notaires à Bressuire.

Vu le CGCT,

Vu l'avis de France Domaine en date du 12 février 2014,

Vu le compromis signé entre la commune de Bressuire et l'association de la Bodinière en date du 5 mai 2014,

Considérant que la Commune est porteuse de nombreux projets de logements sociaux, et qu'il convient d'acquérir du foncier afin de satisfaire les obligations légales de production de logements,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition des parcelles cadastrées AL n° 219 et 220, d'une superficie d'environ 3 200 m² qui sera confirmée par bornage, au prix de 15 € le m²

- **D'AUTORISER** le Maire à missionner un géomètre-expert, et à signer tout document ayant trait à cette affaire, y compris l'acte authentique d'acquisition qui sera réalisé en la SCP Arnaud-Delaumône, notaires à Bressuire

VOTE : adopté à l'unanimité.

Consultation dans le cadre d'un permis de construire de 5 éoliennes au chemin vert sur la commune de Chiché

Christophe BEALU rappelle qu'un permis de construire PC 079 088 13 M0023 a été déposé le 27/12/2013 pour la construction d'un parc de cinq éoliennes de 150 mètres et d'un poste de livraison ainsi que des aménagements annexes, situé au chemin vert à CHICHE.

La commune de BRESSUIRE étant limitrophe de la commune de Chiché et, dans le cadre de l'instruction du permis de construire, la DDT consulte les communes et EPCI limitrophes du périmètre du projet,

Il est donc demandé l'avis de la commune sur le projet, en rappelant que si l'avis est défavorable ou s'il contient des prescriptions, il doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE FORMULER** un avis sur l'implantation de 5 éoliennes au lieu dit le chemin vert sur la commune de CHICHE

***Christophe BEALU** indique que le projet est porté par le groupe allemand JUVI. Il précise les caractéristiques des éoliennes dont les dimensions sont plus conséquentes que celles implantées à NOIRTERRE (une dizaine de mètres supplémentaires)*

***Le Maire** rappelle que le Conseil Municipal de Faye l'Abbesse a rendu un avis défavorable sur ce projet. Il fait part de sa crainte que Bressuire soit encerclée par une centaine d'éoliennes. La situation de Bressuire sur un éperon rocheux entouré d'une ligne de crête doit favoriser ces implantations.*

Il invite les élus à s'exprimer sur ce projet d'implantation d'éoliennes en précisant que le Conseil Municipal est sollicité pour l'émission d'un AVIS et non d'une décision.

***Emmanuelle MENARD** partage cet avis sur le risque d'encerclement de Bressuire et se demande si la réalisation d'un parc sur une zone bien délimitée ne serait pas plus opportune que ce ce mitage.*

Plusieurs questions sont soulevées sur les gênes occasionnées, les éventuels risques encourus ...

- ONDES / EFFETS NEGATIFS SUR LA SANTE

*A la question de **Pierre BUREAU** sur les conséquences de l'émission des ondes sur la population riveraine, sur d'éventuelles interférences sur le futur hôpital situé à proximité, **Serge LECOUTRE** indique que les éoliennes n'émettent pas d'ondes.*

***Véronique VILLEMONTAIX** précise que des études scientifiques démontrent les effets négatifs sur les riverains : acouphènes, migraines ... Néanmoins, le recul n'est pas encore suffisant pour l'affirmer comme c'est le cas pour les téléphones portables*

- GENE VISUELLE, SONORE

Cécile GUINEFOLEAU qui habite devant les éoliennes à NOIRLIEU évoque le bruit continu comparable à celui d'un avion. La présence de lumières peut être certes gênant mais n'est finalement pas si désagréable dans le paysage. Elle préfère voir s'implanter des éoliennes qu'une centrale nucléaire !

Jean-François MOREAU confirme la sensation de Cécile Guinefoleau : impression d'être situé à proximité d'un aéroport, ou d'une autoroute avec un ronronnement continu.

Il précise que des mesures de bridage des éoliennes ont été mises en œuvre sur le parc de Noirterre pour tenter de diminuer les nuisances sonores. Ce dispositif a réduit de 10 % la performance des éoliennes. Les riverains apprécient, néanmoins, que leur demande ait été prise en compte par l'exploitant. Une demande d'extension du parc avec 6 éoliennes supplémentaire a été évoquée. Le regroupement sur un même parc intensifie le bruit et donc les nuisances évoquées. Les riverains n'y sont pas favorables.

Christophe BEALU indique que le nord ouest des Deux-Sèvres est sollicité pour de telles implantations en raison d'une vitesse des vents importante. Néanmoins, l'habitat dispersé complique l'implantation car c'est un facteur d'amplification du bruit. Il indique que l'orientation et la vitesse des vents contribuent pour beaucoup à l'intensité du bruit, notamment pour les riverains situés dans les 500 m. Il rappelle également les effets de surbrillance avec le soleil qui sont très gênants. Les effets sur le paysage sont, selon lui, plus subjectifs. La localisation du poste source dans le quartier du Moulin Jacquet, justifie que les porteurs de projet ne veulent pas trop s'éloigner de Bressuire.

Bruno COTHOUIS demande si le projet d'implantation de trois éoliennes sur Terves est toujours d'actualité.

Michel PANNETIER précise qu'effectivement, le projet prévoit une implantation dans la zones des Galvestres.

Pour **Pierre BUREAU**, l'habitat dispersé du Bocage n'est pas propice à ces implantations, le taux de nuisance s'en trouvant augmenté, ce qui n'est pas le cas dans la Beauce. Il insiste sur la nécessité de tenir compte de l'attractivité paysagère du Bocage.

Maguy DUBRAY estime que les éoliennes font aujourd'hui partie du paysage.

Le Maire s'interroge sur le principe de fermes éoliennes actuelles qui fonctionnent selon un mode traditionnel (mat, pales, moteur ...) Il fait part de systèmes à l'étude complètement différents : ballons captifs (filins qui retiennent les ballons et captent l'électricité), petites éoliennes à spires verticales, voiliers L'engagement sur 30 à 40 ans impacte le paysage. « L'éolien a certes de l'avenir, mais cette décision engage l'avenir ».

PERFORMANCE, RENTABILITE

Yannick CHARRIER souhaiterait savoir si nous avons des retours sur les performances économiques des éoliennes déjà implantées.

Jean-François MOREAU fait part de son entrevue avec le groupe italien qui gère le parc de Noirterre. Le bilan fait apparaître un résultat un peu en deçà des prévisions la première année de fonctionnement, mais une atteinte des objectifs d'exploitation depuis deux ans.

A la question de **Christelle GAZEAU** sur les coûts d'entretien et de réparation, il répond que deux personnes sont présentes en permanence sur le site de Noirterre, Coulonges sur l'Autize et la Chapelle Gaudin.

Le Maire précise que l'intérêt économique est à prendre en compte puisque l'implantation d'une éolienne génère une recette de 50 000 €. Cependant, la recette est versée aujourd'hui à la

Communauté d'Agglomération qui ne reverse que partiellement la contribution à la commune concernée.

ENERGIES RENOUVELABLES

Christophe BEALU rappelle tout l'intérêt de disposer d'énergies renouvelables à proximité, que ce soit avec le solaire, le projet d'unité de méthanisation collective... Il existe effectivement une véritable responsabilité à prendre concernant le développement des énergies renouvelables. Il considère néanmoins qu'aujourd'hui, Bressuire s'est déjà engagé par la réalisation du parc sur Noirterre.

MISE AU VOTE

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote en précisant qu'il ne s'agit que d'un avis sur une demande de permis de construire. Il indique que sur ce vote, trois possibilités sont offertes : abstention, contre, pour.

RESULTATS DU VOTE

- 33 votants
- 9 abstentions
- 15 contre
- 9 pour

ADMINISTRATION GENERALE

Composition des commissions communales

Commission enfance-scolaire-jeunesse-liens intergénérationnels :

ELUS	MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE
Marc BONNEAU	Mme Sophie MAGNIE (Bout'chou)
Marie Claude HENNON	Mme BAUDIN (Bout'chou)
Marinette TALLIER	Audrey MICHENOT (membre du CJeunes)
Pascale FERCHAUD	Pauline LAHAYE (salarié du Centre Socio Culturel)
Jacqueline PILLOT	Hélène BROSSEAU
Josette DUFAURET	Anne Laure BEDON
Émile BREGEON	Rémy MAUDET
Christelle GAZEAU	Nicole GUILBAULT
Véronique VILLEMONTAIX	Christelle GABARD
Cécile GUINEFOLEAU	

Commission sports-Culture et animations :

ELUS	MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE	MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE
Emmanuelle MENARD	Jean-Pierre BILLEAU	Jérôme MOTARD
Dominique LENNE	Jacques BILLY	Marius NOIRAUT
Pascale LEFEVRE	Jean-Paul BOURREAU	Mariette PAPIN
Michel PANNETIER	Jean-Louis COPPET	Claude SAGEOT-CHOMEL
Marie JARRY	Jean-Claude FILLON	Hassan CHOUAI
Marie-Claude HENNON	Rui FONSECA	Alexis PROVOST
Estelle GERBAUD	Eric FONTENEAU	Claude CADU
Bruno COTHOUIS	Michel FORTIN	
Albert MERCERON	Olivier GEFFARD	
Gaëlle BERNAUD	Constance MACKOW	

La commission « sports, culture et animations » se réunira le mardi 27 mai 2014.

Commission travaux :

ELUS	MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE
Pierre BUREAU	A. BAZIN
Robert BONIN	Y.LHOMMEDET
Christophe BEALU	Jean-Paul TURPAULT
Serge LECOUTRE	D. DAVID
Bruno COTHOUIS	M. SIMONNEAU
Yannick CHARRIER	E. GOBIN
Michel CHARRIER	M. ROUSSEAU
Jacques BROCHARD	C.PUAUD
Bérangère BAZANTAY	O . BERTRAND
Maguy DUBRAY	Loïc BAUFRETON
Jean-François MOREAU	Christophe RIMBERT
Albert MERCERON	
Michel PANNETIER	

VOTE : Adopté à l'unanimité.

SERVICE SCOLAIRE

Ouverture définitive d'une classe à l'école primaire publique « Jean de la Fontaine » de Noirterre

Marinette TALLIER explique que dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2014, madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale chargée de la circonscription de BRESSUIRE, a évoqué l'éventualité d'une ouverture de classe à l'école primaire publique « Jean de la Fontaine » de Noirterre eu égard aux prévisions d'effectifs à sa disposition.

Après consultation du comité technique paritaire départemental du 11 avril 2014 et du conseil départemental de l'Éducation Nationale du 14 avril 2014, la mesure d'ouverture définitive d'une classe à Noirterre a été confirmée.

Il appartient au Conseil Municipal de Bressuire de faire connaître son avis sur ces mesures prises et d'adresser à l'Inspection Départementale un extrait de la délibération qui aura été prise.

Jean-François MOREAU précise qu'il s'agit de l'ouverture d'un poste et pas d'une classe. Noirterre avait perdu la 4^{ème} classe à la rentrée 2013 avec des effectifs autour de 75 élèves. La rentrée 2014 prévoit plus de 90 élèves.

Monsieur le Maire s'estime satisfait de la politique de répartition des lotissements menée depuis quelques années et qui porte ses fruits. Il indique que la municipalité envisage de construire un nouvel espace à Chambroutet avec des éléments modulaires entre 50 et 60 m², pour le 01/01/2015.

VOTE

- 32 votants (Pascale FERCHAUD ne prend pas part au vote)
- 32 POUR

QUESTIONS DIVERSES

RYTHMES SCOLAIRES

Une réunion avec les directeurs d'écoles publiques et les représentants de parents d'élèves aura lieu le mardi 10 juin afin de tirer le bilan de l'aménagement du temps scolaire de l'année 2013/2014 qui s'achève et envisager l'organisation de l'année prochaine.

Après un sondage effectué dans les écoles, on tendrait vers un regroupement des activités parascolaires sur la soirée entre 15h45 et 16h30 avec une diminution du temps péri-midi. Cette organisation pourrait permettre une implication plus forte des associations sur ce temps parascolaire.

Marinette TALLIER reconnaît l'investissement des associations depuis la rentrée et les en remercie.



ANIMATIONS.

Emmanuelle MENARD informe le conseil municipal que le Carnaval aura lieu le samedi 24 mai à partir de 14h30 et sera suivi en soirée d'un marché des producteurs au château accompagné du groupe de musique GPS.

Albert MERCERON informe le conseil municipal qu'une randonnée semi-nocturne aura lieu samedi 24/05 à Saint-Sauveur

etc

ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014 et incite ses concitoyens à aller voter, c'est un devoir civique.

Il tient à signaler que même si l'Europe est critiquée, il est nécessaire de constater le climat de paix en Europe de l'ouest. L'Europe représente l'avenir et il convient d'en mesurer les enjeux.

Émile BREGEON compare avec humour le conseil municipal de Bressuire avec le parlement européen qui compte 745 députés avec une majorité qui n'est jamais absolue.

Il rappelle que les électeurs vont voter pour élire les représentants au Parlement européen.

Albert MERCERON demande quelle différence y a-t-il entre un commissaire européen et un député européen ?

Émile BREGEON répond que les commissaires issus de la commission européenne sont 28 au total, soit un par pays, ils sont chargés de la mise en œuvre la politique votée, il s'agit du pouvoir exécutif.

Le Parlement, formé par les députés, partage avec le Conseil de l'Union européenne le pouvoir législatif.

Les députés sont nommés, ils examinent les propositions de lois faites par le conseil de l'Union et les adoptent, ils votent notamment le budget.

Depuis le traité de Lisbonne, le Parlement a maintenant le pouvoir de proposer des lois et de les refuser.

Il ajoute que les projets de lois sont toujours très discutés, et la majorité qui se dégage n'est jamais absolue.

L'Europe date de 1958, le Parlement européen date de 1979, à l'échelle d'une construction d'un groupement de pays, ceci est très court.

Il rappelle que les normes issues de l'Europe impactent notre quotidien et son amélioration : la qualité de l'eau, la qualité de l'alimentation, l'électricité, la durée du congés maternité, le droit à l'avortement...

Pierre BUREAU ajoute que le mode de gouvernance va évoluer entre le Conseil des chefs d'État, la Commission européenne et le Parlement qui aura plus de pouvoir, et ce sera bénéfique pour la démocratie.

etc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance,

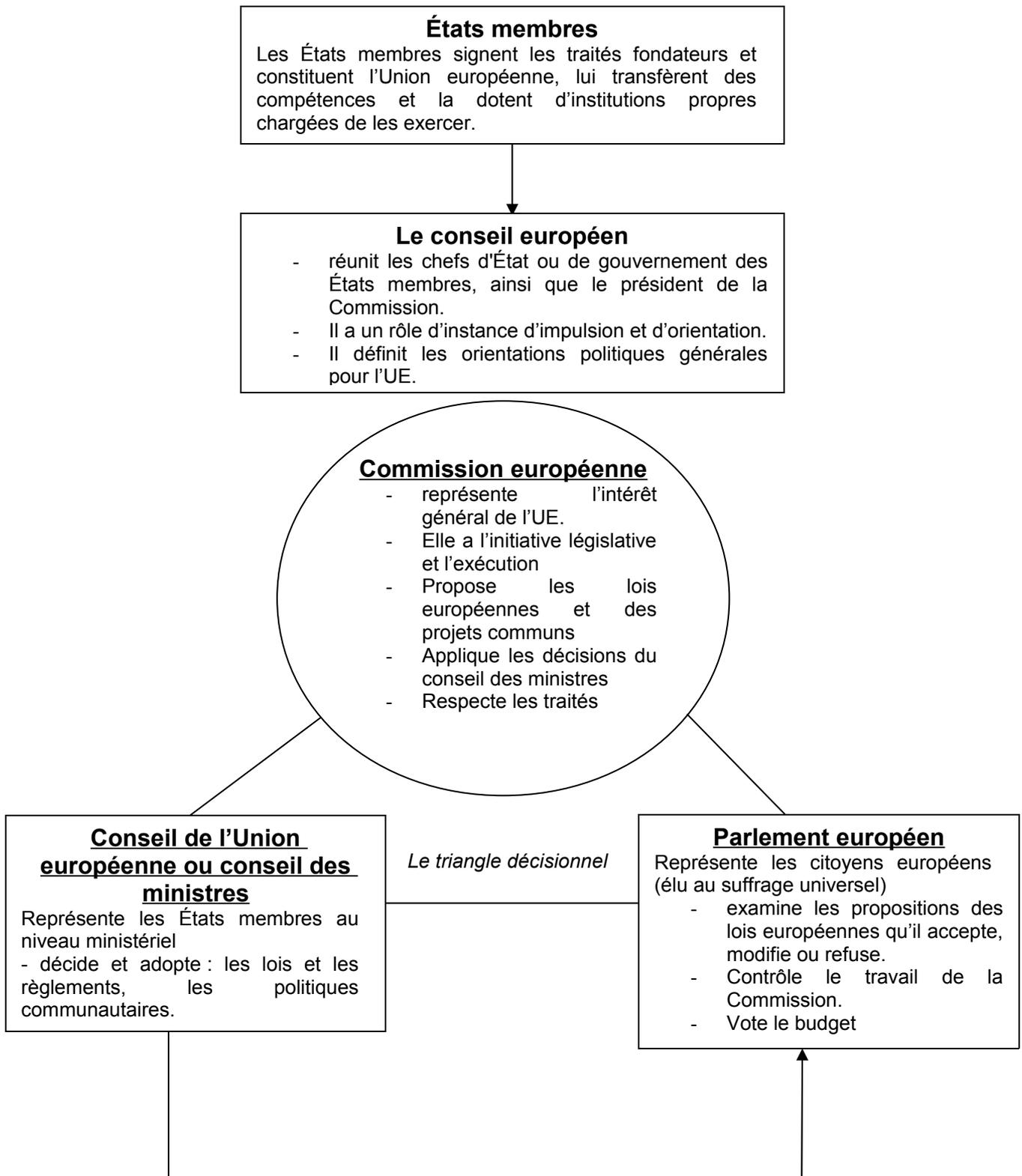
Jacques BROCHARD



Le Maire,

Jean-Michel BERNIER

Schéma simplifié des institutions de l'Union européenne



Adoption des règles communautaires (règlements, directives et décisions) en consultation/coopération/codécision avec le parlement européen.

Autres organes :

- Banque centrale européenne (politique monétaire).
- Banque européenne d'investissement (financement des projets d'investissement).
- Cour de justice (fait appliquer le droit européen)

Vocabulaire :

Directive : loi communautaire imposant des objectifs aux États membres. Les moyens pour atteindre les résultats sont laissés à la compétence des autorités nationales.

Règlement : loi communautaire directement et totalement applicable par les États membres.